



hettange-grande
soétrich

Fiche d'évaluation d'un logement en vue d'une autorisation préalable de mise en location

Visant à caractériser un logement d'un constat visuel des désordres susceptibles de relever de l'application du règlement sanitaire départemental de Moselle et/ou du décret n°2002-120 relatif aux caractéristiques du logement décent

N° demande :	Rapport établi par :	
Date de la visite :	Téléphone :	
<input type="checkbox"/> Visite initiale	Coordonnées du bailleur	<input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Personne morale <input type="checkbox"/> Mandataire
<input type="checkbox"/> Contre visite après travaux		Non Prénom :
Date du rapport :	Le logement	Adresse :
		Téléphone :
		Mail :

Éléments constatés

1. Le logement

Individuel Meublé Collectif/Nombre de logements : Date de construction : <1949 NSP

Réglementation applicable	
RSD 40.3	Présence d'au moins une pièce principale > 9m² : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
RSD 21 ; RSD 40.4	Hauteur sous plafond < 2,20m : Sur une partie du logement : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Sur la totalité du logement : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
RSD 27.1 ; RSD 27.2	Présence de pièces à vivre en sous-sols et/ou dans les combles : Sur une partie du logement : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Sur la totalité du logement : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Décret décence 2.7 ; RSD 40.1 ; RSD 40.2	Absence d'une fenêtre dans une pièce de vie et/ou d'un ouvrant donnant directement à l'air libre : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

2. Le bâti

Réglementation applicable	
RSD 32 ; RSD 33 ; Décret décence 2.1 et 2.4 ; CCH I511-2 (suspicion péril)	Structure du bâti : Fissures (plafond, mur, toiture, menuiseries...) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Trous ou risque d'effondrement (plafond, mur, plancher...) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
RSD 32 ; Décret décence 2.3 et 2.4	Escaliers branlants ou absence de rampe ou garde-corps (dangereux, risques de chutes...) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
RSD 27.2 ; RSD 33 ; RSD 35 ; Décret décence 2.1 et 2.4	Les menuiseries extérieures, les murs et la toiture protègent-ils l'immeuble de la pluie et/ou de l'humidité ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
RSD 29.1 ; RSD 42	Absence d'un dispositif d'évacuation des eaux pluviales en état de fonctionnement <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

3. Etat du logement

Réglementation applicable	
RSD 27.2, RSD 33 ; RSD 35 ; décret décence 2.1, 2.2, 2.4 et 2.6	Présence d'humidité, ou de traces d'humidité, de moisissures, d'infiltrations d'eau <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Absence d'une ventilation mécanique contrôlée <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
RSD 40.1 ; RSD 24 ; RSD 31.1 ; RSD 31.2 ; décret décence 2.6	Ventilations conformes <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Décret décence 3.3 ; RSD 40, RSD 42 ; RSD 45 ; RSD 46 ; RSD 47	Assainissement, mode d'évacuation des eaux usées : - non déterminé <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON - pas de raccordement <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
RSD 119 ; RSD 121 ; article 6 loi n°89-462	Présence de nuisibles (rongeurs, insectes...) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Décret décence 2.4	Logement construit avant 1949 + peintures dégradées <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

4. Les équipements

Réglementation applicable	
Décret décence 2.5, 3.4 et 3.5	Absence d'un dispositif de production d'eau chaude sanitaire <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
RSD 31.1 ; RSD 31.6 ; RSD 53 ; décret décence 2.5 et 2.6	S'agit-il d'un appareil fonctionnant par combustion ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON - entretien régulier par un professionnel <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON - amenée d'air frais dans la pièce <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON - évacuation d'air vicié de la pièce <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
RSD 40 ; RSD 53, décret décence 3.1	Absence d'un moyen de chauffage <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
RSD 31.1 ; RSD 31.6 ; RSD 53 ; décret décence 2.5, 2.6 et 3.1	S'agit-il d'un appareil fonctionnant par combustion ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON - entretien régulier par un professionnel <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON - amenée d'air frais dans la pièce <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON - évacuation d'air vicié de la pièce <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Décret décence 3.5, RSD 40 ; RSD 42 ; RSD 45 ; RSD 46 ; RSD 47	Sanitaires - Absence de WC dans le logement <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON - Absence de salle de bain dans le logement <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Décret décence 3.6 et 2.5 ; RSD 51	Installations électriques : - y a-t-il au moins une source lumineuse par pièce ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON - l'installation électrique permet-elle le bon fonctionnement des appareils ménagers indispensables à la vie quotidienne ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON - y a-t-il des fils dénudés apparents et/ou des connexions non protégées ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON - l'installation est-elle vétuste (appareillage ancien, fils en coton, goulettes en bois, tubes métalliques...) ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
RSD 52 ; décret décence 2.4 et 2.5	Installations gaz : L'installation est-elle vétuste ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Commentaires et prescriptions :

Conclusion :

RESUME DES DESORDRES RELEVES	Le bâti	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
	L'habitabilité, le confort, l'entretien	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
	Les équipements électriques et de chauffage	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
	Les sanitaires	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
	L'humidité et l'aération	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
CARACTERISATION DE LA SITUATION ET CONCLUSION			
Non-conformité RSD et/ou CCH		Non-conformité décret décence	
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Ces désordres peuvent-ils amener à considérer le logement comme habitat indigne ?

- 1) Correspondent-ils à un local impropre à l'habitation ou un habitat précaire ? OUI NON
- 2) Présentent-ils un risque manifeste pour la **santé** et/ou la **sécurité** des occupants ? OUI NON

Si oui, ces désordres :

- a) Semblent-ils graves au vu de leur importance et de leur ampleur ? OUI NON
- b) Apparaissent-ils nombreux ou multiples ? OUI NON
- c) Paraissent-ils constituer un danger imminent ? OUI NON

Le Maire de Hettange-Grande
1^{er} Vice-Président de la CCCE
Conseiller Régional

Roland BALCERZAK